



Conférence internationale du Travail

111^e session, Genève, 5-16 juin 2023

Date: 29 mai 2023

Discussion récurrente sur la protection des travailleurs

► Points pour la discussion

1. Quelles sont les principales tendances qui ont été observées dans le domaine de l'accès à une protection depuis la dernière discussion récurrente tenue sur la protection des travailleurs en 2015, et quelles en sont les conséquences? De quelle façon cet accès a-t-il évolué dans le cas des travailleurs exposés au risque d'être exclus d'une protection adéquate, inclusive et effective ainsi qu'au regard de l'égalité des genres ? Quelles sont les priorités pour assurer une protection adéquate, inclusive et effective à tous les travailleurs?
2. Quelles politiques, réglementations et autres mesures les mandants de l'OIT ont prises ou pourraient prendre pour tirer parti des possibilités et faire face aux défis, en droit et en pratique, que suppose la mise en place d'une protection adéquate et inclusive pour tous les travailleurs, contribuant ainsi à un développement économique et social durable ? Ce faisant, comment les mandants de l'OIT se sont-ils appuyés sur les normes internationales du travail, les politiques de l'OIT et l'assistance technique fournie par le BIT ?
3. Quelles mesures prioritaires l'OIT doit-elle prendre pour mieux s'acquitter de sa mission constitutionnelle consistant à parvenir à une protection adéquate, inclusive et effective des travailleurs, notamment en tirant parti des interactions avec les autres objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent et de sa contribution aux entreprises durables, en conformité avec la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019) et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), telle qu'amendée en 2022? Quelles autres mesures doivent être prises pour faire en sorte que le corpus de normes de l'OIT et les moyens d'action du Bureau soient à la hauteur des nouveaux défis et contribuent à promouvoir la cohérence des politiques ? Comment l'OIT peut-elle renforcer son rôle au sein du système multilatéral pour améliorer la protection des travailleurs dans le cadre des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 5, 8 et 10?